Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31



Date d'impression: 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de **l**entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: SHERADENT

· Code du produit:

402020

402021 402023

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation: alliage pour la technique dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG

Espohlstraße 53

D-49448 Lemförde

GERMANY

sdb@shera.de

+ 49 (0) 54 43 . 99 33 . 0

- · Service chargé des renseignements: Service de sécurité de produit.
- · 1.4 Numéro dappel da lurgence

+49 5443 9933-0 Ce numéro est desservi pendant les heures de bureau.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 15h.

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer. Repr. 1B H360F Peut nuire à la fertilité.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- · 2.2 Éléments de tiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger:



- · Mention d'avertissement: Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: cobalt
- · Mentions de danger:

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

Nom du produit: SHERADENT

(suite de la page 1)

H360F Peut nuire à la fertilité.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à læau.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise.

P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale /

internationale.

· 2.3 Autres dangers

Lors du traitement mécanique ou thermique (par exemple le broyage ou le fraisage), les poussières et les fumées des différents composants peuvent apparaître. Celles-ci peuvent, par inhalation ou contact de la peau, entraîner des risques pour la santé. Selon la granulométrie des poussières, une inflammabilité ne peut as être exclue.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 7440-48-4 EINECS: 231-158-0 Numéro index: 027-001-00-9	cobalt	50-70%
	Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Repr. 1B, H360F; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	
CAS: 7440-47-3 EINECS: 231-157-5	chrome substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites depxposition sur le lieu de travail	10-<25%
CAS: 7439-98-7 EINECS: 231-107-2	molybdène substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites dœxposition sur le lieu de travail	1-<10%
CAS: 7440-33-7 EINECS: 231-143-9	tungstène substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites dœxposition sur le lieu de travail	1-<10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Peut déclencher une réaction allergique.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

Nom du produit: SHERADENT

(suite de la page 2)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup dœau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'Encendie

· 5.1 Moyens dextinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Vapeurs métalliques et oxydes de métal sous forme de fumée.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations ou le milieu aquatique.

· Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures de la grande

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.

Ne pas respirer les poussières.

· 6.2 Précautions pour la protection de le nvironnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

Eviter la formation de poussière.

· 6.4 Référence à dautres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions dun stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

Nom du produit: SHERADENT

(suite de la page 3)

- · Indications concernant le stockage commun: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de le xposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7440-48-4 cobalt

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,02 mg/m³

fumées at poussières

7440-47-3 chrome

VME (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³

en C

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,5 mg/m³

en Cr

IOELV (EU) Valeur à long terme: 2 mg/m³

as Cr

7440-33-7 tungstène

VL (Belgique) Valeur momentanée: 10 mg/m³

Valeur à long terme: 5 mg/m3

en W

7439-98-7 molybdène

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,5* 10** mg/m³

*comp. solubles, alvéolaire; **comp. insolubles

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de le exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Remplacer en cas d'usure.

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31



Date d'impression: 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

Nom du produit: SHERADENT

(suite de la page 4)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.
- · Protection du corps: Vêtement de protection léger.
- · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. Il n'existe à ce sujet aucune mesure supplémentaire nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: métal · Odeur: Inodore 1309-1417 °C · Point de fusion/point de congélation:

· Point debullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. · Inflammabilité Non déterminé. · Point d'éclair: Non applicable. · Température d'auto-inflammation Non déterminé. · pH Non applicable. · Viscosité: Non applicable.

· Solubilité

· l'eau: Insoluble. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Non applicable.

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 8,8 g/cm³ · Caractéristiques des particules Voir point 3.

- · 9.2 Autres informations
- · Aspect:

· Forme: Solide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état:

· Vitesse d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles Néant. · Gaz inflammables Néant. · Aérosols Néant. · Gaz comburants Néant. · Gaz sous pression Néant. · Liquides inflammables Néant. · Matières solides inflammables Néant. · Substances et mélanges autoréactifs Néant. · Liquides pyrophoriques Néant. · Matières solides pyrophoriques Néant. · Matières et mélanges auto-échauffants Néant.

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de la au Néant. · Liquides comburants Néant.

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31



Date d'impression: 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

Néant.

Nom du produit: SHERADENT

(suite de la page 5)

· Matières solides comburantes Néant. · Peroxydes organiques Néant.

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux

· Explosibles désensibilisés Néant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Stable dans les conditions usuelles de stockage et de transport des solides.
- · 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions usuelles de stockage et de maniement.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7440-48-4 cobalt

Oral LD50 6.170 mg/kg (Rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Faible irritation des yeux après l'apparition des poussières de traitement.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

· Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

· Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Aucune information disponible.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants næst compris.

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

Nom du produit: SHERADENT

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à Mélimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

- · Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- · Code déchet:

IButilisateur

Le code délimination de déchets selon loprdonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code délimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

ADD IMPO IATA		
· ADR, IMDG, IATA	Néant.	
· ADN	Néant.	
· 14.2 Désignation officielle de transport d	de IBONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant.	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transpo	ort	
· ADR, IMDG, IATA		
· Classe	Néant.	
· Classe ADN/R:	Néant.	
· 14.4 Groupe dæmballage		
· ADR, IMDG, IATA	Néant.	

Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

Nom du produit: SHERADENT

(suite de la page 7)

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de IBDMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: Néant.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et de de matière de sécurité,
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'autilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques É Annexe II

Aucun des composants næst compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS DE LEXPLOSIFS FAISANT LEOBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de leoctroi de la limite maximale aux fins de la limite de la limite

Aucun des composants næst compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS DEEXPLOSIFS DEVANT FAIRE LEOBJET DEUN SIGNALEMENT

Aucun des composants næst compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur lœttat actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à dœutres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

· Phrases importantes

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- · Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.
- · Numéro de la version précédente: 2
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 06.10.2021 Numéro de version 3 Révision: 06.10.2021

Nom du produit: SHERADENT

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire . Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée . Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales . Catégorie 2
Carc. 1B: Cancérogénicité . Catégorie 1B
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction . Catégorie 1B
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique . Catégorie 4

* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 8)